
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 17 FEVRIER 2026****L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX-SEPT FEVRIER,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 11 février 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Anthony GUIDAULT, Céline VERON, Benoît AKKAOUI, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Augustine YECKE, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

OBJET : Vie associative - Accompagnement de l'association Solidarité Femmes 49 dans l'aménagement de ses nouveaux locaux - Subvention sur projet

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

L'action de l'association Solidarité Femmes 49 réside dans un accompagnement social global répondant aux besoins et attentes des femmes et enfants accueillis en coordination avec les partenaires du territoire, notamment pour l'accès aux droits, l'accompagnement juridique et judiciaire, l'insertion socio-professionnelle, l'accès à la santé...

Les objectifs de l'association sont de :

- Lutter contre toutes les violences faites aux femmes et agir pour leur dignité
- Aider et assister matériellement, moralement, médicalement et juridiquement les femmes subissant des violences, particulièrement des violences conjugales, ainsi que leurs enfants ; donner la possibilité d'être écoutées, aidées et conseillées dans leurs démarches et de les amener à se prendre en charge personnellement sur tous les plans,
- Accueillir et éventuellement héberger ces femmes.

L'association bénéficie actuellement d'une subvention de fonctionnement de 45 000 € du CCAS dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectif (CPO) tripartite avec Angers Loire Métropole qui émerge à hauteur de 7 000 € / an. Cette CPO sera prolongée par un avenant en 2026.

L'association Solidarité Femmes 49 a engagé un projet d'acquisition d'un bâtiment adapté à son action depuis 2024. Ce projet se concrétise en 2026, avec l'achat de locaux de 435 m² situés au 19 rue Louis Gain. Ce nouvel espace permettra de disposer d'un accueil de jour mieux adapté aux femmes, aux enfants et aux professionnels.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité accompagne l'association Solidarité Femmes 49 dans cette nouvelle étape en attribuant une subvention sur projet de 10 000 € pour aider à l'aménagement des nouveaux locaux.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

